

DECRET N° ~~90-911~~ /MTSS/DGFP/DGRCE
portant versement, reclassement et
nomination de Monsieur DAMBENDZET
(Norbert Christophe, Instituteur de 5°
échelon des cadres de la catégorie B
hiérarchie I des services Sociaux (En-
seignement)).--

// E PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du ~~8~~ Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires ;

(/u le decret n° 59/23 du 30 Janvier 1959, fixant les conditions
d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuellement A, B, C,
D) des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant
statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le decret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A des S/F

(/u le décret n° 67/80/FP/DE du 24 Février 1967, réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements
notamment en son article 1er § 2 ;

(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973, fixant les modalités de
changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République
Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'appro-
bation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des si-
tuations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret 90/420 du 30 Juin 1990, relatif aux effets financiers des
avancements, des reclassements, des révisions des situations administratives
et des titularisations ;

(/u le decret 90/513 du 1er Septembre 1990, portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le decret 90/514 du 1er Septembre 1990, portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

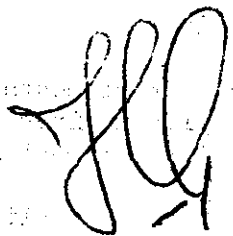
D E C R E T E :

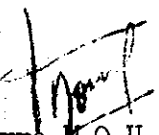
ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées des décrets n° 62426 du 29 Décembre 1962, et 73443 du 24 Avril 1973, Monsieur DAMBENDZET (Norbert Christophe), Instituteur de 5° échelon /des cadres de la catégorie B hiérarchie I des services sociaux (Enseignement), en service à la Direction du Contrôle de Gestion du Parti à Brazzaville, titulaire du diplôme de spécialisation Supérieure à Paris (France) est versé dans les cadres des services Administratifs et Financiers - SAF (Administration Générale, reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Administrateur des SAF de 2° échelon indice 890.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 29 Décembre 1990

Par le Premier Ministre P.I
Le Ministre d'Etat, Ministre
du Plan et de l'Economie,


Jeanne DAMBENDZET.-


Pierre MOUSSA.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGFP/DGPCE 3
DGFP/BST 3
DGB 3
DCF 1
PERMANENCE PCT 2
INTERESSE 1
SGG/BC 1
DOSSIER 3./-